

N.B. : ce grief a été initialement rédigé et soumis en anglais.

14 novembre 2023

Jules Carrière, PhD
Vice-provost, affaires professorales
Université d'Ottawa
jules.carriere@uottawa.ca
Tél.: 613 562 5800 (2315)

Avis de grief d'Association : Lacunes systémiques dans le processus de mise en œuvre de Workday et défaillances multiples de l'application (A-23-07)

Cher Professeur Carrière,

Conformément à l'article 13.4.1 de la convention collective, l'APUO dépose un grief d'association contre de nombreuses décisions de l'employeur concernant la planification, la mise en œuvre et la configuration du système de gestion Workday.

L'APUO a reçu de multiples questions et plaintes des membres concernant Workday. Par exemple, au cours de la phase de planification, l'employeur a omis de consulter l'APUO au sujet du plan de mise en œuvre, des nombreuses options de configuration et du fonctionnement du nouveau logiciel. Cette absence de consultation a conduit à un plan de mise en œuvre déficient, à une configuration déficiente du système et à des problèmes persistants avec le logiciel. Ces échecs ont eu et ont encore des répercussions extrêmement négatives sur les conditions de travail des membres de l'APUO.

Hormis le processus de planification déficient et le processus de mise en œuvre chaotique, les membres sont très préoccupés par les failles systémiques de Workday. Les problèmes les plus courants que les membres ont rencontrés et rencontrent encore sont les suivants :

- Gestion des subventions : Workday interfère avec la capacité des membres de gérer les fonds de leurs subventions et de leurs contrats. Par exemple, les membres ne sont pas en mesure de payer et d'embaucher des assistant.e.s de recherche (AR) ou de rembourser les frais de déplacement des AR.
- Paie : Workday échoue à réaliser des fonctions de paie simples. Par exemple, le système ne calcule pas correctement les salaires des membres en congé universitaire et ne calcule pas correctement les augmentations de PDR.
- Remboursements : Les membres ne sont pas en mesure de faire parvenir des remboursements à des chercheuses.eurs externes à partir de leurs fonds de recherche.
- Vie privée et confidentialité : Workday pose des problèmes nombreux et sérieux en matière de protection de la vie privée et de confidentialité. Par exemple, Workday permet aux membres de puiser dans des subventions/fonds qui ne sont

pas les leurs et d'accéder à des informations au sujet de fonds qui ne leur appartiennent pas.

- Vacances : Workday exige des membres qu'elles/ils demandent la permission de prendre des jours de vacances ou qu'elles/ils fassent une « demande » de vacances.
- Bilinguisme : Workday n'est pas entièrement bilingue, ce qui est inacceptable dans une université bilingue.

Sans admettre la nécessité de faire référence à des articles particuliers, mais dans un souci de clarté, l'employeur contrevient aux articles 5.1, 5.3, 5.4, 28, 34, 36 et 41.2 de la convention collective, entre autres, et aux principes d'équité procédurale.

À titre de réparations, l'APUO demande que l'employeur remédie à la situation de la façon suivante :

1. Reconnaître que sa décision contrevient à la convention collective.
2. Cesser immédiatement d'utiliser TOUTES les fonctions non essentielles de Workday, à l'exception des fonctions de base liées à la paie et aux ressources humaines.
3. Corriger immédiatement tous les problèmes salariaux causés par Workday.
4. Informer les doyen.ne.s que Workday ne peut pas être utilisé pour obliger les membres à « demander » des jours de vacances.
5. Consulter l'APUO sur toutes les options de configuration de Workday.
6. Consulter l'APUO et élaborer un plan de mise en œuvre graduelle prévoyant le lancement, le test et l'optimisation d'une nouvelle fonction du système Workday avant d'en lancer une autre.
7. Si demande en est faite par les membres de l'APUO, donner accès à un service de soutien pour former les membres ou pour effectuer des tâches et des fonctions de Workday pour les membres.
8. Dommages et intérêts.
9. Tout autre recours jugé approprié.

Cordialement,

Dimitri Karmis
Président, APUO

c.c.: Thomas Foth, Agent de liaison, APUO